

Interpellation de Gladys Kazadi, députée Les Engagés, à l'attention de Madame Barbara Trachte, Ministre-Présidente du Collège de la COCOF, chargée de la Famille et de Monsieur Alain Maron, Membre du Collège de la COCOF, chargé de l'Action sociale.

Concerne : Le secteur de l'aide à domicile et les centres de coordinations

Madame et Monsieur les Ministres,

L'activité du secteur de l'aide à domicile auprès des personnes fragiles (âgées et/ou handicapées) a enregistré une croissance importante depuis vingt ans. Cependant, le secteur connaît quelques freins à son développement et de nombreuses difficultés y subsistent. Les constats sont assez récurrents quant à la mauvaise qualité de l'emploi des salariés. Les rémunérations demeurent médiocres, les pénibilités physiques et psychologiques sont loin d'être négligeables tandis que l'organisation du temps de travail demeure assez éloignée de la situation traditionnelle des salariés des autres secteurs.

La professionnalisation correspond à une augmentation générale du niveau de qualification et fait supporter aux salariés s'engageant le plus dans cette logique, des contraintes nombreuses non compensées par de meilleures rémunérations ou perspectives de carrière.

Pour les raisons évoquées précédemment, nous voulons faire évoluer les normes d'encadrement et de condition de travail pour qu'ils aient plus de temps pour s'occuper correctement des patients. Nous souhaitons étudier et objectiver sans tabou la pénibilité du travail des infirmières et infirmiers, des aides-soignantes et aides-soignants, ainsi que la question de la reconnaissance des maladies professionnelles qui pourraient y être liées. Cette double approche devrait d'ailleurs concerner plus largement les métiers exercés plutôt par des femmes.

La santé est une quête commune et une responsabilité que nous avons les uns envers les autres. Outre les droits à l'éducation et à la culture, une société décente doit également offrir des soins de qualité à l'ensemble de sa population ; ce qui suppose que les divers métiers liés à ladite santé soient correctement valorisés. La santé est un bien précieux mais, à un moment donné, chacun et chacune de nous sera concerné.e par la perte d'autonomie ou la maladie.

Madame et Monsieur les Ministres, je souhaite vous poser les questions suivantes:

- Le travail quotidien d'un soignant est particulièrement difficile d'un point de vue logistique, temporel et émotionnel. Certaines situations telles que la longueur des journées, l'instabilité de l'horaire, la dépression émotionnelle due au décès du patient augmentent fortement ce fardeau. Tout au long du court-métrage « Les Invisibles », on a pu constater que les professionnels du secteur devaient faire face à des situations délicates voire subissaient des remarques déplacées. Quelles sont les mesures mises sur pied par la COCOF, dans le cadre

de ses compétences, pour accompagner ces travailleurs notamment en ce qui concerne la santé mentale ?

- Dans quelle mesure, la COCOF, dans le cadre de ses compétences, peut-elle participer à valoriser le métier d'aide à domicile, à soutenir le secteur et à former les futures aides à domicile ?
- L'aide à domicile regroupe des métiers qui sur le terrain peuvent s'avérer différents, par exemple : s'occuper d'une personne porteuse d'un handicap, d'une personne âgée ou apporter une aide ponctuelle. Dans le cadre de ses compétences, comment la COCOF traite-t-elle ces différents aspects du métier afin de s'assurer d'un service d'aide à domicile satisfaisant à la fois pour le travailleur et pour les familles ?
- La première aide à domicile étant l'aidant proche, quel travail est actuellement fait par la COCOF dans le cadre des compétences concernant les aidants proches, depuis l'enquête en ligne menée en août 2022 ?

Je vous remercie pour vos réponses

Gladys Kazadi



Le 2 février 2023

